

Horaires d'ouverture

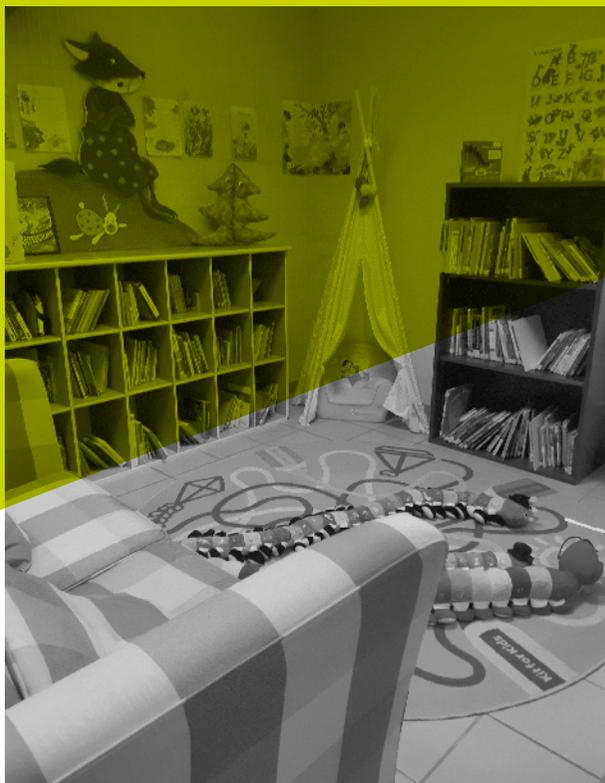
Lundi 16 h 30 – 19 h

Mercredi 9 h – 12 h / 13 h 30 – 19 h

Jeudi 13 h 30 – 18 h 30

Vendredi 16 h 30 – 19 h

Samedi 9 h – 12 h 30



Tarifs d'inscription



Habitants de Charvieu-Chavagneux

Enfants (jusqu'à 18 ans) : Gratuit

Jeunes 18 -25 ans / Chômeurs / RSA / personnes non imposable : 5 €

Adultes : 10 €

Forfait famille : 20 €



Extérieur à Charvieu-Chavagneux

Enfants (jusqu'à 18 ans) : Gratuit

Jeunes 18 -25 ans / Chômeurs / RSA / personnes non imposable : 5 €

Adultes : 15 €

Forfait famille : 25 €



Bibliothèque Municipale

2 rue de la Plaine
38230 CHARVIEU-CHAVAGNEUX

☎ 04 87 34 03 27

✉ bibliotheque@charvieu-chavagneux.fr

 [Bibliothèque de Charvieu-Chavagneux](#)

 [@bibliothequecharvieu](#)



Des animations

Chaque mois, un thème

- ✓ Des découvertes
- ✓ Des rencontres
- ✓ Des expositions
- ✓ Des histoires
- ✓ Des ateliers d'écriture
- ✓ Des ateliers créatifs
- ✓ Des surprises pour les petits et les grands

**Sans oublier
le Salon de la BD**

Des ressources



Documents

Plus de 16 000 documents imprimés à votre disposition : romans, documentaires, bandes-dessinées, romans illustrés, albums. Mais aussi des livres audios, CD, DVD, jeux. Vous pouvez réserver vos documents de chez vous grâce au catalogue en ligne :

bibliotheque-charvieu-chavagneux.fr

Identifiant: numéro de la carte

Mot de passe: année de naissance



Ressources de la MDI

Vous avez la possibilité d'utiliser les ressources de la Médiathèque Départementale de l'Isère en vous connectant sur leur site

mediatheque-departementale.isere.fr



Modalités d'emprunts

Vous pouvez emprunter six livres et/ou périodiques – deux CD et un jeu pour une période de trois semaines. Il est possible de prolonger deux fois, de trois semaines, vos emprunts par téléphone ou par mail.

Une équipe à votre service

3 agents et 5 bénévoles

Un espace pour chacun

- ✓ Romans adultes
- ✓ Documentaires et magazines adultes
- ✓ Jeunesse : ados, jeunes, enfants, bébés



Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires. ¶¶

Article 1 de la Charte des bibliothèques